

Attestations patronales non fournies à la Sécu lors d'un arrêt ma

Par mickey, le 05/09/2013 à 13:08

en arrêt de travail du 19/06 au 26/07/2013 suite pression au travail, la Sécu n'a jamais reçu les attestations patronales pour que je puisse être indemnisée, malgré rappels tél, mails et lettre recommandée...

Conséquenses: plus aucune ressource pour payer loyer et assurer minimum vital...Obligée de retourner région natale différente région employeur et donc je sais pas quoi faire pour - toucher IJ Sécu

-poursuivre mon employeur qui semble jouer l'usure pour que je démissionne, mais n'est ce pas une démission forcée?

Comment dois je orienter mon dossier aux Prud'hommes?

Par **P.M.**, le **05/09/2013** à **16:26**

Bonjour,

Vous pourriez ou auriez pu déjà saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé... Il faudrait voir si la CPAM n'accepterait pas de calculer vos indemnités journalières sur la base de vos feuilles de paie...

Par pseudozut, le 05/09/2013 à 22:13

bonsoir,

emmenez vos 3 dernières feuilles de paie ou plutôt leurs copies a la secu et demandez leur d"effectuer le reglement des ij sur ces documents en leur expliquant que c'est urgent car aucun revenu depuis de nombreux mois